



**Association Facultaire Étudiante de Sciences Humaines
de l'UQAM (AFESH-UQAM)**

Affiliée à l'Association pour une Solidarité Syndicale Étudiante (ASSÉ)

405 rue Ste-Catherine Est, local J-M770

Montréal (Québec) H3C 3P8

Téléphone : 514-987-3000 poste 2633

Courriel : afesh@uqam.ca

**Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 9 avril 2014
A-M050 12h30**

Ordre du jour proposé :

- 0.0 Procédures
 - 1.0 Dons
 - 2.0 Élections générales
 - 3.0 Embauche
 - 4.0 Fonds d'assurance autogéré
 - 5.0 Finances
 - 6.0 Revendications
 - 7.0 Plan d'action
 - 8.0 Varia
 - 9.0 Levée
-

0.0 PROCÉDURES

0.1 Que l'assemblée générale soit ouverte.

Dûment proposée

Dûment appuyée

AU

0.1 PRAESIDIUM

0.1.1 Que Francis Picard-Dufresne anime l'assemblée et que Florianne
Philippe-Beauchamp en assure le secrétariat.

Dûment proposée

Dûment appuyée

AU

0.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

0.2.1 Que l'ordre du jour soit le suivant :

0.0 Procédures

1.0 Dons

2.0 Élections générales

3.0 Embauche

4.0 Finances

5.0 Revendications

6.0 Plan d'action

7.0 Varia

8.0 Levée

Dûment proposée

Dûment appuyée

0.2.1.1 Que l'on ajoute le point Fonds d'assurance autogéré en point 4.0 et de décaler les point subséquents.

Dûment proposée

Dûment appuyée

AU

Sur la principale telle qu'amendée 0.2.1 :

0.0 Procédures

1.0 Dons

2.0 Élections générales

3.0 Embauche

4.0 Fonds d'assurance autogéré

5.0 Finances

6.0 Revendications

7.0 Plan d'action

8.0 Varia

9.0 Levée

Adoptée à majorité

1.0 DONS

1.1 Considérant que La Déferle est l'un des derniers lieux autogérés à Montréal:

Considérant que sont organisées à La Déferle des ateliers/débats/projections en lien avec des enjeux entre autres féministes, anarchistes, anticoloniales:

Considérant que l'espace, dans l'optique de garder un accès au plus grand nombre de personnes, organise des événements gratuits ou sur contribution volontaire dans une optique anticapitaliste:

Considérant que nous vivons dans un monde capitaliste qui impose de payer un loyer et d'autres factures (hydro...):

Considérant que La Déferle est en ce moment dans une situation déficitaire de 4700\$:

Que l'AFESH fasse un don de 2000\$ à La Déferle afin que cet espace puisse continuer à vivre et à être porteur d'une convergence des luttes.

Dûment proposée

Dûment appuyée

Adoptée à majorité

1.2 Que l'AFESH dénonce la judiciarisation comme outil de répression des étudiantes et étudiants et des manifestantes et manifestants durant la grève de 2012 ;

Que l'AFESH dénonce la poursuite au civil, de 100 000\$, par l'Université de Montréal de six étudiantes et étudiants ayant participé à la manifestation spontanée du 12 avril 2012 en réaction à l'injonction obtenue le jour même par l'université ;

Que l'AFESH et l'ASSÉ dénoncent publiquement la judiciarisation de la grève étudiante par l'Université de Montréal ;

Que l'AFESH appuie politiquement et financièrement ces six camarades étudiantes et étudiants en leur faisant un don de 5 000\$ **au fonds légal de l'ASSÉ;**

Que l'AFESH appelle les autres associations étudiantes à faire un geste de solidarité semblable envers nos camarades étudiant-e-s.

Dûment proposée

Dûment appuyée

1.2.1 Amendement : d'ajouter «au fonds légal de l'ASSÉ» après «don de

5000\$».

Dûment proposée

Dûment appuyée

Adopté à majorité

1.2.2 Amendement : de modifier 5000\$ par 10 000\$.

Dûment proposée

Dûment appuyée

Adopté à majorité

Sur la principale 1.2 telle qu'amendée : Adoptée à majorité

1.2 *Considérant les pertes de plus de 15 000\$ occasionnées par la grève de 2012 dont le café peine à se relever depuis deux ans;*

Considérant que le café Aquin n'a pas haussé les prix de ses produits depuis des années, malgré une inflation constante qui gruge et a grugé une part de profits qui sert normalement à épancher le déficit de 2012, à pallier aux imprévus et à assurer une hausse respectable des salaires;

Considérant la condition précaire de certaines personnes qui travaillent au café, notamment celle d'étudiant-e-s étrangers et étrangères qui, légalement, ne peuvent pas travailler à l'extérieur du campus de l'Université;

Considérant la volonté du café Aquin de rester ouvert pendant la session estivale au cours de laquelle moins de personnes fréquentent l'UQAM, et que ce faisant il ouvrirait à perte;

Considérant la précarité technique et financière du café et la nécessité de ne pas de précariser davantage;

Considérant que le café Aquin est un endroit plus sympathique que le café de gestion pour ingurgiter de la caféine pendant l'été;

Que l'AFESH accorde un don de x\$ au café Aquin.

Dûment proposée

Dûment appuyée

1.2.1 Amendement : De remplacer le «x\$» par «10 000\$».

Dûment proposé

Dûment appuyé

Adopté à majorité

Sur la principale 1.2 telle qu'amendée : Adoptée à majorité

1.3 *Considérant les multiples arrestations de masse ayant eues lieu depuis l'adoption du règlement P-6;*

Considérant que plusieurs militant.e.s, étudiant.e.s de l'AFESH-UQAM ont été arrêté.e.s et brutalisé.e.s lors de ces arrestations;

Considérant que le non-respect du règlement municipal P-6 peut entraîner des amendes de 500 \$ à 1000 \$ pour une première infraction et que ces montants peuvent aller de 1000\$ à 2000\$ dans le cas d'une deuxième arrestation;

Considérant que l'AFESH-UQAM dénonce l'abolition du droit de manifester par le SPVM, appuie les personnes arrêtées ou réprimées et appuie la protection du droit de manifester;

Considérant que les articles contenus dans le règlement municipal P-6 vont à l'encontre de libertés d'expression, d'association et de réunion pacifique ainsi que du droit à la vie privée.

Considérant que l'AFESH-UQAM appuie toutes actions directes qui visent l'austérité, ses acteurs et actrices de même que ses défenseurs (tant que l'intégrité physique des personnes n'est pas mise en cause);

Considérant que l'AFESH-UQAM se positionne contre la sécurisation excessive de l'espace publique;

Que l'AFESH-UQAM appelle toutes et tous à contester toute contravention reçue en lien avec le règlement municipal P-6 dans son ensemble et appuie toute démarche de recours collectif en ce sens;

Que l'AFESH-UQAM fasse un don de 5000\$ au Collectif Opposé à la Brutalité Policière (COBP) afin de soutenir les militant.e.s dans leur démarche judiciaire.

Dûment proposée

Dûment appuyée

1.4 Que l'AFESH-UQAM accorde un don de 7000\$ au collectif Wâbak.

Dûment proposée

Dûment appuyée

1.4.1 Amendement : De remplacer 7000\$ par 15 000\$.

Dûment proposé

Dûment appuyé

Adopté à majorité

Sur la principale telle qu'amendée : Adoptée à majorité

1.5 Considérant que La Passe et la Médiathèque littéraire sont des lieux de rassemblement et d'éducation populaire;

Considérant que La Passe et la Médiathèque Littéraire constituent des pôles de réflexions, d'entraides, d'actions et de créations pour le milieu militant et pour des communautés réelles œuvrant autant dans le politique que dans l'artistique et le littéraire;

Considérant qu'ils constituent des lieux accessibles à toutes et à tous;

Considérant que la réappropriation de lieux communs dans le centre-ville permettra à la communauté militante et étudiante de reprendre peu à peu ce territoire d'où on l'avait chassée;

Considérant qu'il n'existe que très peu de lieux occupant ce créneau d'activité (bibliothèque-librairie-atelier-centre d'archives-salle de spectacle-musée-point de rassemblement);

Que l'AFESH octroie un montant de soutien de 5000\$ à La Passe et la Médiathèque Littéraire pour soutenir un fond de fonctionnement au sortir de cet hiver long et pénible.

Dûment proposée

Dûment appuyée

Adoptée à majorité

Proposition privilégiée d'autoriser le droit de parole aux observateurs et observatrices pour la durée de l'assemblée.

Dûment proposée

Dûment appuyée

AU

1.6 Que l'AFESH accorde un don de 1500\$ pour aider Dany Villanueva afin qu'il ne soit pas déporté au Honduras.

Dûment proposée

Dûment appuyée

Adoptée à majorité

2.0 ÉLECTIONS ANNUELLES

2.1 Que l'on lise la description de tous les postes de l'exécutif;

Que les personnes intéressées se présentent sur l'un ou l'autre de ces postes;

Que lorsque toutes les personnes se seront présentées, elles quittent la salle **à tour de rôle concernant le poste discuté;**

Qu'ensuite il y ait discussion et procédures de vote **qui soit décidée par majorité simple.**

Dûment proposée

Dûment appuyée

2.1.1 Amendement : ajouter «à tour de rôle concernant le poste discuté» après «elles quittent la salle».

Dûment proposée

Dûment appuyée

AU

2.1.2 Amendement : d'ajouter «qui soit décidée par majorité simple» après «procédures de vote».

Dûment proposée

Dûment appuyée

AU

Sur la principale 2.1 telle qu'amendée : AU

Proposition privilégiée que Delphine Labrecque remplace Francis Picard-Dufresne à l'animation pour que ce dernier aille à son cours.

Dûment proposée

Dûment appuyée

AU

2.2 Que Nick Paré soit élu au poste de secrétaire à la coordination.

Dûment proposée

Dûment appuyée

AU

2.3 Que Francis Dolan soit élu au poste de secrétaire à l'information.

Dûment proposée

Dûment appuyée

AU

2.4 Que Xavier Philippe-Beauchamp soit élu au poste de secrétaire aux affaires externes.

Dûment proposée

Dûment appuyée

AU

2.5 Que Mathieu Rouleau soit élu au poste de secrétaire aux affaires internes.

Dûment proposée

Dûment appuyée

AU

2.6 Que Simon Michaud-Blais soit élu au poste de secrétaire aux finances

Dûment proposée

Dûment appuyée

AU

2.7 Qu'Etienne Lavigne soit élu au poste de secrétaire aux affaires académiques.

Dûment proposée

Dûment appuyée

AU

2.8 Que Vanessa Bourgeois soit élue au poste de secrétaire aux affaires uqamiennes.

Dûment proposée

Dûment appuyée

AU

2.9 Que Fabienne Hannequart-Fortin soit élue au poste de secrétaire à la mobilisation.

Dûment proposée

Dûment appuyée

AU

Dépôt d'un avis de motion : Qu'il y ait la politique d'élections suivante :

«Politique d'élections

Les élections à l'AFESH se font par proposition ordinaire.

Aucune campagne à l'extérieur de l'Assemblée générale n'est acceptée, sous peine de non-recevabilité de la candidature.

Lors d'élections générales ou partielles, l'animation fait la lecture du nom et de la description des postes ouverts. Par la suite, elle ou il demande s'il y a des personnes qui souhaitent se présenter au poste en question.

Chaque candidate, chaque candidat possède cinq minutes pour expliquer sa candidature. Par la suite, une période de questions et réponses est automatiquement déclenchée. Lorsqu'il n'y a plus de questions, la candidate, le candidat, est demandé de quitter la salle. Une plénière est ensuite automatiquement déclenchée au sujet des candidates et candidats au poste en question.

a) Dans le cas où il n'y a qu'une candidature à un poste, la candidate ou le candidat doit, pour être élu-e, recueillir la majorité absolue des votes des associations présentes.

b) Si deux personnes se disputent un poste et qu'une d'entre elle recueille la majorité absolue des votes au premier tour, elle est déclarée élue. S'il y a deux candidatures à un même poste et qu'aucune de ces candidatures ne recueille la majorité absolue des votes au premier tour, un second tour de scrutin sera fait pour la personne ayant obtenu le plus de vote au premier tour.

c) S'il y a plus de deux candidatures à un même poste et qu'aucune de ces candidatures ne recueillent la majorité absolue des votes au premier tour, un second tour de scrutin opposera les deux personnes ayant obtenu le plus de votes au premier tour. Si aucune de ces deux candidatures ne recueillent la majorité absolue des votes au second, un troisième tour de scrutin sera fait pour la personne ayant obtenu le plus de vote au deuxième tour.»

Dûment déposé

3.0 EMBAUCHE

3.1 Que l'AFESH renouvelle le contrat de Florianne Philippe-Beauchamp jusqu'à la fin du retour au travail à temps partiel de Caroline Lefebvre.

Dûment proposée

Dûment appuyée

AU

4.0 FONDS D'ASSURANCE AUTOGÉRÉ

4.1 Que l'AFESH prévoit un poste budgétaire à même ses cotisations étudiantes régulières pour signer des ententes avec des organismes communautaires, étudiants ou universitaires dans le but d'offrir des soins gratuits (ou presque) aux membres de l'AFESH.

Que des projets de soins soient présentés à l'automne 2014 en même temps que les prévisions budgétaires.

Que la prime d'assurance soit éliminée et que le surplus accumulé du régime d'assurance collective soit constitué en fonds de solidarité pour aider les membres qui ont besoin de soins urgents, mais qui ont des ressources financières très limitées.

Que les critères de fonctionnement de ce fonds soient présentés en assemblée générale à l'automne 2014.

Dûment proposée

Dûment appuyée

Proposition privilégiée de levée de l'assemblée.

Dûment proposée

Dûment appuyée

Demande de constatation du quorum; le quorum n'est pas constaté. L'assemblée est donc levée.